

# AGPB contact

Le journal d'information de l'Association  
générale des producteurs de blé et autres céréales

N°30 juillet-août 2003

## Rebond

### Cruelle illustration

**a**vec le plafonnement du budget européen, la nouvelle modulation, etc., les paiements découplés seront inférieurs aux compensations. Le mal serait relatif si les récoltes étaient toujours satisfaisantes et si les prix étaient acceptables. Telle n'est pas la réalité, cette année calamiteuse l'illustre cruellement. Très tôt après avoir découplé et réduit leurs aides aux agriculteurs, les Etats-Unis ont compris qu'ils ne pouvaient en rester là. Année après année, ils ont versé à leurs agriculteurs des aides complémentaires qu'ils ont finalement institutionnalisées. L'U.E. sera confrontée à la même situation. La France aussi. En particulier, elle ne pourra plus faire longtemps l'économie d'une complète révision de ses mécanismes de prélèvements fiscaux et sociaux sur les exploitations.

Le comité de rédaction



Illustration Chaunu

### TENDANCES

## Nouvelle PAC : des détails qui comptent

De nombreux points de la réforme restent à préciser et son impact pour les céréaliers peut s'en trouver modifié. La vigilance est de mise.

**L**a nouvelle PAC reste à écrire. Le compromis qu'ont adopté les ministres de l'Agriculture de l'U.E. doit en effet être transcrit en règlements communautaires que prolongeront ensuite des textes d'application français. Ce travail de plusieurs mois sera loin d'être secondaire, car, en bien des points, le compromis donne lieu à davantage de suppositions et divergences d'inter-

prétation qu'à des certitudes. Sur ces points, ce sont donc les textes à venir qui trancheront.

Un exemple de « détails qui comptent », celui de la réserve nationale de droits à paiements découplés. Cette réserve doit être alimentée notamment par une ponction de 1 à 3 % sur l'enveloppe nationale des paiements découplés et par le prélèvement d'un pourcentage à définir sur les ventes de droits.

Déjà soumis à la modulation et à

Suite page 2

## Nouvelle PAC : des détails qui comptent

Suite de la page 1

la réduction de leurs majorations mensuelles, les céréaliers ne peuvent évidemment rester indifférents à ce qui pourrait être fait avec la réserve nationale. Car, bien sûr, plus elle pourra être sollicitée, plus il sera tiré sur les marges prévues pour l'alimenter. D'après le compromis, la réserve nationale devrait déjà servir à conforter les droits à paiements découplés d'agriculteurs qui se sont agrandis durant la période de référence 2000-2002 : le paiement d'un exploitant à la tête de 100 ha de SCOP en 2000 et 2001, puis de 160 en 2002, ne sera donc pas calculé à partir de la seule moyenne de ses surfaces

### Les risques de dérapage ne sont pas nuls

ces trois années-là. Mais le compromis prévoit aussi qu'un règlement communautaire liste d'autres situations pour lesquelles la réserve nationale pourrait être sollicitée.

Les risques de dérapage ne sont pas nuls et, dans ce cas comme dans d'autres, les « scopeurs » n'ont pas à faire de complexes. Que le découplage soit total ou partiel, ils ont besoin de conserver le plus possible les sommes qu'ils perçoivent actuellement. C'est indispensable pour leur revenu et face à la pression qui règne sur leurs marchés. Ils ne sauraient accepter que ces sommes soient à nouveau ponctionnées pour favoriser la culture de céréales à la marge ou d'autres activités. ■

## ENQUETE

# Comment les céréaliers voient leur avenir

**A** l'occasion de son Congrès des 18 et 19 juin et afin d'aller au plus près des préoccupations des producteurs de céréales, l'AGPB les a interrogés pour connaître leur opinion sur l'évolution de leur métier et leur vision de l'exploitation céréalière de demain.

Avec plus de 3 000 réponses sur 23 000 questionnaires envoyés, cette enquête est certainement la plus importante jamais réalisée auprès de céréaliers. Quant aux données recueillies, le nombre et la répartition géographique des réponses leur assurent une très bonne représentativité et validité statistiques.

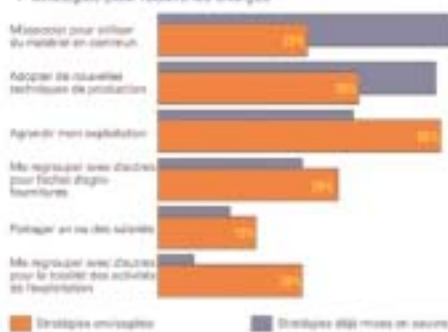
L'AGPB, qui remercie vivement tous ceux qui ont contribué à ce résultat, dispose donc d'une base concrète et fiable lui permettant de réfléchir et de développer des stratégies syndicales qui correspondent aux comportements et aux aspirations des producteurs.

Une première analyse apporte déjà une quantité importante d'informations sur la vision que les producteurs ont de leurs exploitations dans l'avenir et sur les actions qu'ils jugent important d'entreprendre pour les pérenniser.

**En matière de réduction de charges**, la stratégie prioritairement évoquée reste l'agrandissement de l'exploitation (cf. graphique n°1). Les stratégies de regroupement d'exploitations de type « assolement en commun » montent en puissance puisque plus du quart des céréaliers interrogés envisagent d'y recourir alors qu'elles ne sont mises en œuvre que marginalement actuellement. Déjà bien répandues, l'utilisation de matériel en commun, le regroupement pour l'achat de fournitures et l'amélioration des techniques de production apparaissent aussi comme des stratégies d'adaptation importantes pour le futur.

Si 80 % des céréaliers enquêtés déclarent

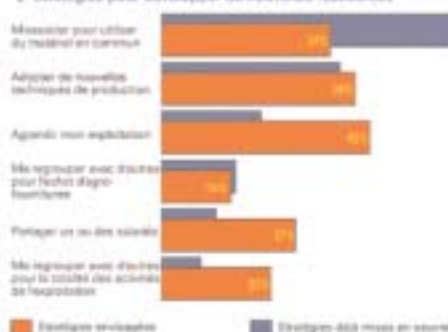
1- Stratégies pour réduire les charges



qu'ils travaillent aujourd'hui à plein temps sur l'exploitation, **l'exercice d'une activité extérieure comme nouvelle source de revenu** est davantage envisagé pour l'avenir (42 % des réponses) que la contractualisation et la diversification, stratégies déjà mises en œuvre par de nombreux agriculteurs (cf. graphique n°2).

Cette première analyse doit maintenant être approfondie. D'une part, si les céréaliers enquêtés se montrent encore majoritairement confiants pour l'avenir de leurs exploitations, ils évoquent certaines inquiétudes quant à leur capacité à mettre en œuvre les stratégies envisagées. D'autre part, une exploitation plus fine des résultats de l'enquête, par croisement de données descriptives (âge, structures...) et d'indications d'attitudes, permettra de définir divers profils d'agriculteurs et de déboucher sur des stratégies syndicales différenciées selon ces profils. ■

2- Stratégies pour développer de nouvelles ressources



# Carburants : pour une fiscalité écologiquement correcte



Charles-Amédée de Courson

Député de la Marne, Charles-Amédée de Courson est intervenu au Congrès de l'AGPB à propos des bio-carburants. Sa vision du dossier.

## AGPB Contact : La fiscalité des biocarburants évolue moins vite en France que chez nos voisins. Est-ce pour des raisons budgétaires ?

C.-A. de Courson : Pas vraiment. Bien sûr, réduire la TIPP \* sur des volumes plus importants de bio-carburants aurait un coût apparent pour les finances publiques. Mais, il faut bien le voir, certains carburants fossiles supportent aujourd'hui des niveaux de TIPP assez faibles, alors que, par nature, leur utilisation ne peut faire baisser les émissions de gaz à effet de serre.

Une augmentation de TIPP sur ces carburants permettrait de compenser le manque à gagner que générerait une politique fiscale plus active en faveur des biocarburants. On pourrait imaginer par exemple un rapprochement de la fiscalité du gazole avec celle du super, le gazole utilisé à des fins professionnelles faisant l'objet d'un traitement spécifique.

## Comment faire, selon vous, pour que ce schéma se concrétise, pour faire sauter les verrous qui subsistent ?

C.-A. de C. : Le peu d'empressement des pétroliers français pour le bioéthanol tient à leur surcapacité de production de super. La proposition qui vient d'être exposée répond à long terme à leur préoccupation, puisqu'elle tend à redonner des parts de marché au super au détriment du gazole, qu'ils ne peuvent de toute façon produire en volume suffisant.

Mais il y a d'autres combats à mener. Ainsi, il faut en finir avec l'assimilation de toute réduction d'impôt sur les carburants à un privilège. Cette assimilation rend évidemment plus difficile l'évolution de la fiscalité des biocarburants. Il faut lui substituer à l'avenir la notion de « fiscalité écologiquement cohérente ».

En outre, les biocarburants ne s'imposeront définitivement que si vous gagnez le combat médiatique nécessaire pour démontrer leur apport à l'environnement. L'un des éléments-clefs du succès est la neutralisation des arguments des Verts, qui carpent sur une vision fautive de l'agriculture productive.

Enfin, c'est important, la filière biocarburants a comme alliés objectifs les constructeurs d'automobiles. Pour eux, les biocarburants sont forcément très intéressants. C'est ça ou bien, pour parvenir au même degré de respect de l'environnement, entreprendre des recherches aussi aléatoires que coûteuses sur l'évolution des moteurs.

## A court terme, quelles actions concrètes les parlementaires peuvent-ils mener en faveur des biocarburants ?

C.-A. de C. : Dans quelques semaines, nous aurons à débattre de la loi de finances rectificative pour 2003. Ce pourrait être l'occasion de faire accepter sans ambiguïté par le Gouvernement que la défiscalisation du bio éthanol est applicable aux mélanges directs

éthanol-super, bien moins coûteux que le passage par l'ETBE.

Ensuite viendra en fin d'année la discussion de la loi d'orientation sur les énergies. Il faudrait qu'elle prévoit une garantie de maintien de défiscalisation sur le long terme : c'est à cette condition que la filière pourra investir dans des unités de production nouvelles, gage d'un abaissement des prix de revient du bio éthanol par économies d'échelle. ■

\*Taxe intérieure sur les produits pétroliers

## Actions

### Surcoûts dus au gel : la mobilisation de 17 FDSEA

À l'initiative de la FDSEA d'Eure-et-Loir et avec l'appui de l'AGPB et de la FNSEA, 17 FDSEA \* ont demandé en juin au Ministère de l'Agriculture d'actionner le Fonds d'Allègement des Charges (FAC) au profit de leurs producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux touchés par le gel de l'hiver dernier.

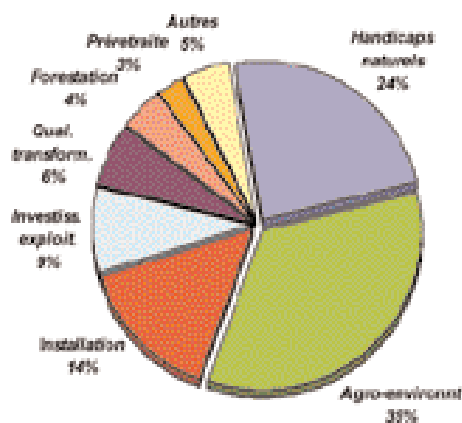
La demande d'intervention du FAC a été justifiée par le fait que le gel a surtout entraîné des hausses de charges, ce qui empêche le recours au Fonds National des Calamités Agricoles. Cette intervention prendrait la forme d'une prise en charge d'intérêts bancaires et serait cofinancée par l'Union européenne, comme l'a indiqué un conseiller du Premier Ministre à la FDSEA d'Eure-et-Loir dans les premiers temps de sa démarche.

\* Départements 18, 28, 36, 37, 41, 45, 78-91-95, 77, 54, 55, 57, 88, 02, 10, 21, 58 et 89

# Comprendre le développement rural

Comment la politique de « développement rural » est-elle mise en œuvre ? Quelle peut être sa portée pour les céréaliers français ? Eclairage.

Financement prévisionnel 2000-2006 du développement rural en France



## 1 Le « deuxième pilier » de la PAC

Telle qu'elle a été arrêtée par l'Union européenne pour la période de 2000-2006, la politique de développement rural, dite « deuxième pilier » de la PAC, a pour objectif la poursuite de vingt-deux « mesures ». Des règlements de développement rural sont définis dans les Etats membres de l'U. E., qui reprennent tout ou partie de ces mesures et établissent des priorités entre celles qui sont retenues. Au plan national, les mesures peuvent être mises en œuvre au moyen d'actions diverses.

Une enveloppe budgétaire spécifique est destinée à financer la politique de développement rural. Elle représente actuellement 10 % du budget total annuel de la PAC, les dépenses du « premier pilier » (soutien des marchés et des producteurs) absorbant les quatre-vingts dix autres pour cent. Mais les ressources du deuxième pilier peuvent être augmentées, notamment par ponction sur le premier pilier, via la modulation.

À l'inverse des dépenses du premier pilier, celles du deuxième pilier doivent être co-financées à 50 % par les Etats membres (40 % dans le futur).

## 2 Une importance et des conceptions différentes selon les Etats

La politique de développement rural diffère fortement selon les Etats. Par exemple, en 2001, les actions de développement rural ont représenté 8 % des dépenses effectuées en France au titre de la PAC. En Italie, la proportion s'est élevée à 20 %. Autre exemple, les mesures agro-environnementales (MAE) représentent plus des 2/3 des dépenses de la Suède au titre du développement rural, contre 10 % à peine aux Pays-Bas. Enfin, la programmation des actions peut être régionale comme en Angleterre, nationale comme en France ou mixte comme en Allemagne.

## 3 Le point sur la situation en France

Le montant de crédits attribué annuellement par l'U.E à la France au titre du deuxième pilier est de 800 millions d'€. Augmenté du cofinancement national, c'est d'un budget de 1,6 milliard d'€ dont dispose ainsi la France, soit l'équivalent de 20 % des sommes qu'elle perçoit au titre du premier pilier. Parmi les différentes mesures retenues en France, trois représentent à elles seules près

de 75 % de ce budget : ce sont les mesures agri-environnementales - via la prime à l'herbe principalement - les indemnités compensatoires aux handicaps naturels et les aides à l'installation. Afin d'atténuer les effets de la modulation pour les exploitants, l'AGPB travaille sur ce volet du financement de la PAC, de telle sorte que les céréaliers puissent davantage en bénéficier. La réflexion porte notamment sur l'accompagnement de projets économiques de filière, tels que le développement des agro-énergies, dans le cadre du deuxième pilier. ■

†  
**L'AGPB a appris avec une immense tristesse le 9 juillet dernier le décès accidentel de José JAULIN, qui siégeait à son Conseil d'administration depuis 2001 pour le département de la Vendée.**

Tous ceux qui le connaissaient avaient pu constamment apprécier le dévouement et les compétences dont savait faire preuve José JAULIN, tant dans son rôle d'administrateur de l'AGPB qu'à la tête de la section Grandes cultures de la FDSEA de Vendée. Les membres de la rédaction d'AGPB Contact expriment leur très profonde sympathie à son épouse, à ses trois enfants et à ses proches.